



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 février 2019
19 heures 00

GF/MG

N° 002390

DAC - Demande de renouvellement de subvention - Extension-évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques pour l'année 2019 (2e tranche)

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 19 février 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 13 février 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS: 0

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un fonds de 8 millions d'euros a été abondé par l'Etat en soutien aux collectivités dans le domaine des bibliothèques au sein de la Dotation Générale de Décentralisation.

Elle indique que la ville a souhaité bénéficier de ce fonds pour réunir les conditions nécessaires à la mise en place d'horaires élargis pour son service Médiathèque-ludothèque.

Le Conseil Municipal du 18 septembre 2018 a approuvé à l'unanimité la demande de subvention pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque-ludothèque municipale « La Halle aux grains ».

La mise en place effective des nouveaux horaires a pu être réalisée dès janvier 2019, grâce au mandatement de la 1^e tranche de subvention en décembre 2018.

En effet, cette avance de trésorerie a permis d'anticiper pour 2019, le recrutement d'un agent supplémentaire, les travaux pour cloisonner l'espace jeunesse et un renouvellement de fonds de jeux.

La présente délibération concerne donc la deuxième tranche de la demande de subvention pour l'année 2019, qui comprendra l'aide au personnel et à l'acquisition de jeux : la somme totale des dépenses est de 39206 € TTC, soit 37956 € HT pour la subvention demandée.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

CONSIDERANT la proposition d'aide de la DRAC d'accompagner l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque et ses nouveaux services pour la deuxième année.

CONSIDERANT la proposition de la DRAC de subventionner à hauteur de 80% du HT le salaire du personnel supplémentaire et l'acquisition des jeux de la ludothèque.

APPROUVE la demande de la deuxième tranche de subvention auprès de la DRAC.

DIT que la dépense sera financée par les crédits de fonctionnement.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter les subventions telles que décrites auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles, service Livre et Lecture.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI